

Usumbura, le 22 août 1961.



N° 07/2/ 2504 /.

Annexes : 2.

Objet :  
Affiliation à la  
Caisse des Pensions.

A Monsieur STAELGRAEVE Michel  
S/Commissaire de Police

C/o Administrateur de T<sup>erritoire</sup>  
à KIBUNGU.

Monsieur le S/Commissaire de Police,

La Caisse des Pensions et Allocations familiales pour Employés du Congo et du Ruanda-Urundi m'informe que vous n'avez pas encore établi, à ce jour, votre déclaration d'affiliation modèle P.1.

Pour que vous puissiez vous mettre en règle à cet égard, je vous adresse en annexe, en double exemplaire, le formulaire prescrit qu'il vous incombe de remettre, sans retard, dûment complété et signé à l'Administrateur de Territoire (ou au Bourgmestre) du lieu où vous avez votre résidence. Après le visa de cette autorité, les formulaires en question devront être transmis au siège local de la Caisse, B.P.1660, à Usumbura.

Je vous engage à veiller à l'accomplissement de cette formalité, de manière à vous éviter des désagréments dans l'avenir.

Pour le Chef de Service,  
Le Chef de Bureau,

Franz REGNIER, -

Exp à KIBUNGU
Date: 4/9/61
N°: 2887
Document N° 14019
à l'attention de Staelgraeve